



MÊME LES DEVOIRS S'ACHÈTENT !

ÉDUCATION A peine lancé, le service Bonnote ravive la polémique sur ces sites qui proposent de faire les exercices des élèves à leur place, moyennant finances.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
CHRISTEL BRIGAUDEAU

LA PILULE passe très mal dans le monde de l'éducation. « C'est scandaleux, une marchandisation totale du système éducatif », s'étrangle Lilliana Moyano, la présidente de la fédération de parents d'élèves FCPE. Au feu les cahiers, par ici la monnaie ! Un entrepreneur de 24 ans, Victor Der Megreditchian, vient d'importer en France un commerce florissant outre-Manche : il propose aux jeunes de faire les devoirs à leur place, moyennant finances. Le nom de son site fait rêver : il s'appelle Bonnote.fr. Les résultats de notre test un peu moins (lire ci-contre).

**« NOUS VOULONS
SEULEMENT AIDER
LES ÉLÈVES À AVOIR
LEURS DIPLÔMES »**
VICTOR DER MEGREDITCHIAN,
FONDATEUR DE BONNOTE.FR

Sur la Toile anglaise, Ivory Research, entre autres, vend depuis des lustres et sans complexe des devoirs « de qualité », garantis sans plagiat. On peut même y choisir le niveau attendu pour la copie, sachant qu'une « first grade » (plus de 16/20) coûtera beaucoup plus cher qu'une note moins cinquante.

Bonnote, petite sœur revendiquée de cette entreprise, promet à son tour aux francophones « un devoir sur mesure » dans toutes les matières, du collège au master. La start-up ressemble à la plateforme Uber : elle met en relation des clients avec des « rédacteurs ». Ces derniers, libres de travailler un peu, ou jour et nuit, sont notés par les élèves pour la qualité de leurs productions et rémunérés en fonction.

« Nous ciblons une clientèle d'étu-



dians, mais notre service intéresse aussi des parents qui aident leurs enfants dans leurs devoirs et veulent gagner du temps », confie le fondateur. Voilà deux ans qu'il travaille à son projet, après avoir lui-même abondamment utilisé les sites de *custom writing* à Londres, où il vient de finir ses études de commerce. « Beaucoup d'élèves n'arrivent pas à commencer une copie, c'était mon cas », raconte-t-il. Le site, en plus des devoirs tout faits, permettra sous peu de commander des exposés, des présenta-

7,20 €

C'est le prix minimum pour une page de devoirs sur le site Bonnenote. Les tarifs peuvent s'envoler à 24 € la page, en fonction du niveau demandé et du temps imparti pour livrer la copie. Ainsi, un devoir de maths de collège rendu dans les trois jours coûte 10,08 €. Cinq pages d'exposé de master seront livrées sous deux semaines pour 60,48 €. Le rédacteur touche entre 70 et 90 % du prix hors taxes, en fonction du niveau de satisfaction du client. Le reste revient au site.

tions, et même les fiches de lecture d'ouvrages qu'on n'a jamais ouverts.

Bonnenote n'est pas le premier à se lancer en France. En 2009, Stéphane Boukris avait créé le très explicite Faismesdevoirs.com. Tentative avortée : après trois jours d'une polémique monstre, le jeune loup a sabordé son navire « sous la pression du gouvernement », confie-t-il aujourd'hui. « A l'époque, nous avions eu 20 000 demandes de correction en trois heures ! L'idée en termes de business est bonne. Moralement, c'est autre chose », concède-t-il.

Victor Der Megreditchian se défend, quant à lui, de participer à une triche organisée. « Nous voulons seulement aider les élèves à avoir leurs diplômes, affirme-t-il très sérieusement. Notre objectif est de leur donner l'exemple du devoir parfait, ensuite le client est responsable de ses actes. C'est comme un médicament : ce n'est pas la faute du laboratoire si le patient l'utilise mal, ou trop. » En cas de gros temps, il n'est pas inquiet et se dit prêt à « changer de business model ». Sur le papier, le projet a tout pour générer, si ce n'est des bonnes notes, au moins de jolis résultats financiers : avec 2,5 milliards de chiffre d'affaires par an, le marché du soutien scolaire français est le plus prospère d'Europe.



« J'ai renoncé à noter les exercices à la maison »

PROFESSEUR de sciences économiques et sociales en lycée et à l'université Paris-Dauphine, Arnaud Parienty est aussi l'auteur d'une enquête, « School business : Comment l'argent dynamite le système éducatif », parue en 2015.

Un site qui propose de faire leurs devoirs à la place des élèves : ça vous étonne ?

ARNAUD PARIENTY. Non, je crois même que c'est inévitable : l'offre suit la demande et il y a toujours eu une proportion de tricheurs, pour tous les diplômes. La différence aujourd'hui, c'est que cette tricherie est permise par des entreprises avec pignon sur rue. Elles peuvent éventuellement faire de la publicité incitant à frauder. Même si le procédé

est légal, il pose un problème de moralité évident.

« ON PERD DE VUE LA FINALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT POUR SE FOCALISER SUR LA NOTE »

Proposer un modèle de devoir réussi aux élèves n'a-t-il aucune vertu pédagogique ?

Aucune ! Je suis formel : pédagogiquement, ça ne vaut rien. La seule chose que peut apporter cette entreprise, c'est une bonne note. Mais il n'y a aucune justification pédagogique à délivrer des copies toutes faites. Pour tirer parti d'une correction, il faut passer du temps à la décortiquer, l'expliquer et la travailler.

Pourquoi pensez-vous que des parents achètent ce service ?
Parce que le niveau de stress lié aux notes est devenu incroyable. Parmi les familles de mes élèves de 1^{re}, 15 % des parents se connectent plus d'une fois par jour au logiciel Pronote ! (NDLR : bulletin en ligne qui permet de vérifier en temps réel les résultats de son enfant.) On perd de vue la finalité de l'enseignement pour se focaliser sur la note, parce que de la bonne note découle le bon dossier, la bonne formation, le bon métier...
L'école est-elle responsable de ce dérèglement ?
Elle a une part de responsabilité, bien sûr. L'obsession du classement est d'abord transmise par l'école, avec cette utilisation frénétique de la note

sur 20. De plus, il manque dans le système scolaire des personnes-ressources sur lesquelles les élèves pourraient compter pour se faire réexpliquer un point de cours ou obtenir un conseil sur un exercice.
Constatez-vous beaucoup de triche dans les devoirs ?
En fait, j'ai totalement renoncé à donner des devoirs à la maison notés, tant il est devenu impossible de vérifier qui a fait quoi et avec quelle aide. Même pour les devoirs en classe, il y a de la triche, avec les téléphones portables. Des élèves vont chercher des corrigés tout faits, et les recopient, quitte à tomber dans des hors-sujet monstrueux. S'ils essayaient de chercher par eux-mêmes, ils trouveraient pourtant.



Arnaud Parienty,
professeur
de sciences
économiques
et sociales.



Et zéro pointé en orthographe

DEPUIS son lancement en décembre, la start-up Bonnenote a recruté « plus de 600 rédacteurs ». Pour postuler, rien de plus simple : il suffit de remplir un formulaire, y joindre son CV et un petit texte de présentation, puis cocher les matières et les niveaux dans lesquels on se sent compétent. « Nos rédacteurs sont des enseignants, professeurs particuliers, doctorants, diplômés, étudiants en fin d'études », promet le site, qui joue à fond la carte pro.

« Bonne nouvelle, votre devoir a été pris en charge par notre rédacteur le plus qualifié », nous assurait ainsi gaiement l'entreprise, dans son mail

accusant réception de notre commande. Mais lors d'un court échange par chat, notre rédacteur, plein de bonhomie, nous en a dit davantage sur ses « qualifications » philosophiques : il n'en a guère. « Tu peux me tutoyer, j'ai pas 40 ans XD, j'ai eu mon bac S il y a trois ans ! », précisait-il avec entrain.

Quelques heures plus tard, la direction nous adressait cet e-mail : « Nous sommes stricte (sic) et exi-

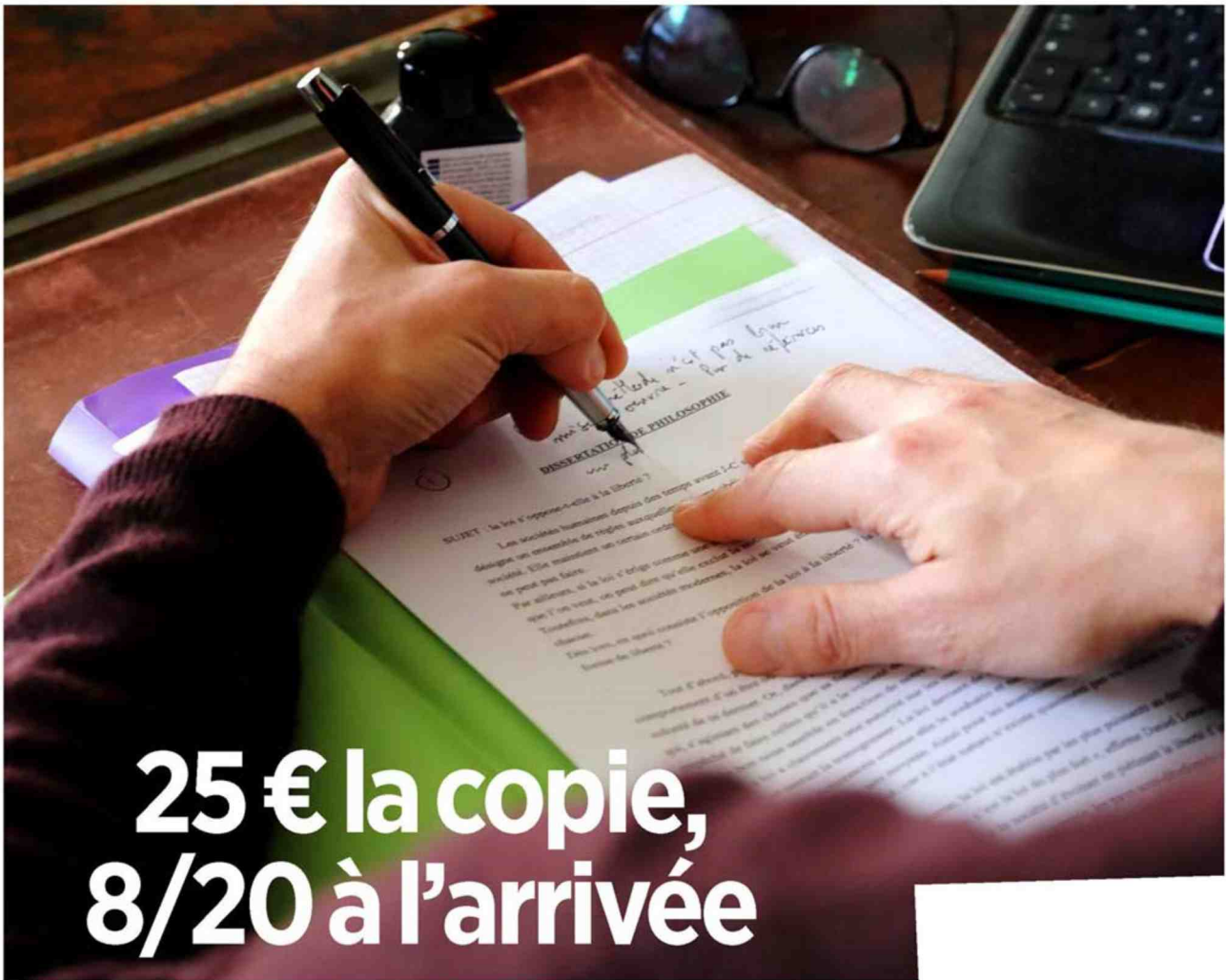
De : dmv@bonnenote.fr
Date : 12 fév. 2017 12:54
Objet : Re : Ref-426
À :

L'équipe Bonnenote tiens à s'excuser pour la manière dont votre rédacteur a communiqué avec vous sur notre plateforme.

Nous sommes stricte et exigeant sur la qualité des devoirs de notre site et nous nous efforçons à offrir à nos clients un service excellent [...]

Bien cordialement,
L'équipe Bonnenote

gent (sic) sur la qualité des devoirs de notre site et nous nous efforçons à (sic) offrir à nos clients un service excellent. Nous avons décidé de bannir ce rédacteur de Bonnenote suite à ses (sic) échanges non professionnels qu'il a eu (sic) avec vous. »



25 € la copie, 8/20 à l'arrivée

Sébastien Labrusse, professeur de philo, a corrigé la copie commandée sur Bonnote.fr : « La méthode n'est pas bien mise en œuvre, pas de références [...]. Ensemble médiocre. »

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

ARNAQUE PATENTÉE ou bon plan un brin immoral ? Pour juger sur pièces, nous avons décidé de tester Bonnote.fr, en conditions réelles, en nous glissant dans la peau d'une élève de terminale littéraire. La dissertation de philosophie commandée : « La loi s'oppose-t-elle à la liberté ? » Un classique.

1 LA COMMANDE EN QUELQUES CLICS

Mercredi, à 18 heures, je clique sur la promesse : « Commander votre devoir en deux minutes. » Un simulateur permet de calculer le prix : 25,54 € pour une dissertation de deux pages dactylographiées, rendue sous trois jours. J'indique la matière, le sujet, la consigne. Si besoin, on peut joindre des documents, par exemple des textes à commenter ou l'énoncé d'un exercice de sciences. Il faut encore créer un compte, puis

payer par carte bleue en cochant la case « J'ai plus de 18 ans ». Le mail de confirmation arrive. Voilà, j'ai fini mes devoirs.

2 TROIS JOURS APRÈS, LA DISSERTATION ARRIVE

Vendredi à 0 h 42, ma copie est prête ! Alors que tinte encore à mes oreilles le slogan du site, « Visez l'excellence », la déception est grande à la lecture de la première ligne : « Les sociétés humaines depuis des temps avant J.-C. sont basées sur des lois. » Le devoir est court. Surtout, il est truffé de fautes et de phrases incompréhensibles ou franchement étranges. Exemple : « La loi brise l'inégalité sociale en offrant la possibilité aux pauvres d'exprimer leur volonté à travers des syndicaux » (sic). Aucun penseur en vue. En fait d'auteurs, le rédacteur ne cite qu'un certain Daniel Lesueur, dont on apprend sur Internet qu'il peut s'agir du pseudonyme d'une poétesse du XIX^e siècle. A moins que

ce ne soit une référence au journaliste de presse musicale homonyme, auteur du livre « la Folie twist » ?

3 LA DEUXIÈME VERSION

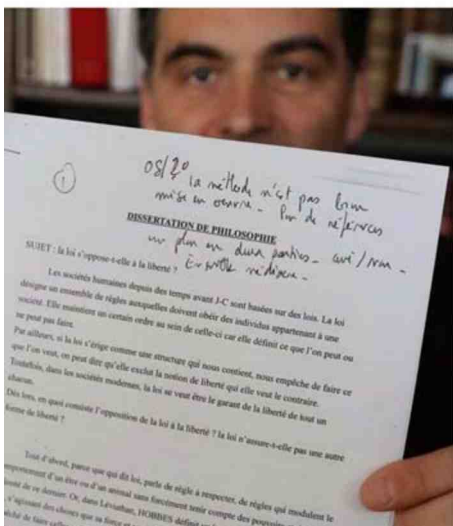
Heureusement, le site me permet de demander gratuitement une deuxième version du devoir, en urgence. Je clique, vite ! La deuxième mouture est sensiblement meilleure que la première, rallongée de deux paragraphes et agrémentée d'une référence au philosophe Hobbes. Impossible de faire mieux, m'a expliqué l'auteur par message, le logiciel antiplagiat du site ne lui permet pas de s'exprimer à loisir : l'algorithme semble confondre référence culturelle et vulgaire copier-coller. Diable.

4 L'APPRÉCIATION D'UN VRAI PROF DE PHILO

Malgré tout, sachant que mon sympathique rédacteur est rémunéré à la note, je lui décerne 3 étoiles (sur cinq). Cette évaluation est obligatoire



pour pouvoir télécharger ma copie, que j'envoie tout à trac à mon professeur de philosophie. Verdict ? 8/20. « Il n'y a pas de problématique, le plan en deux parties affaiblit beaucoup le devoir, les termes du sujet ne sont pas analysés et il manque des références attendues », égrène Sébastien Labrusse, qui enseigne au lycée Marie-Curie de Versailles (Yvelines). Un point positif ? « Les insuffisances de ce devoir le rendent crédible, estime le prof. Un enseignant pourra penser que c'est le travail d'un élève qui manque de méthode et de connaissances mais qui s'applique. »



Est-ce bien légal ?

LA LOI RÉPRIMANT la fraude aux examens, votée le 23 décembre 1901, n'a pas anticipé l'éventualité d'un service Web payant, bûchant à la place des élèves. « Nous respectons toutes les lois », assure le fondateur de Bonnote.

« En fait, celui qui court le risque n'est pas le site mais son utilisateur », précise Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation. « Les élèves s'exposent à une sanction disciplinaire, par exemple un zéro, s'il apparaît qu'ils ont triché à leur devoir en le faisant faire par un autre. Et si la note compte pour l'obtention d'un diplôme d'Etat, le procédé pourrait s'apparenter à de la fraude (NDLR : qui peut être punie de sanctions administratives et pénales) », explique la spécialiste. Mais encore faut-il que l'établissement puisse apporter la preuve de la triche. Or, Bonnote promet des copies originales, garanties sans plagiat... donc indétectables.